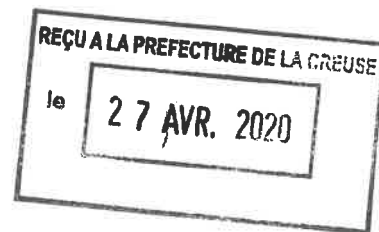




PRÉFÈTE DE LA CREUSE



Direction départementale
des territoires
Service espace rural, risques et
environnement
Bureau milieux aquatiques
Catherine BOUCHEIX
Tél : 05 55 61 20 08
catherine.boucheix@creuse.gouv.fr

Guéret, le 24 AVR. 2020

Le Directeur départemental des Territoires

à

Madame la Préfète de la Creuse
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial
Bureau des Procédures Environnementales
Place Louis Lacrocq
BP 79
23011 GUERET CEDEX

Objet : Commune de CHATELUS MALVALEIX – Demande de servitude administrative pour la création d'un lotissement.

En réponse à votre courrier du 9 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire part de mon avis sur le dossier déposé par la commune de CHATELUS MALVALEIX concernant l'institution d'une servitude d'utilité publique pour la pose de canalisations d'eaux usées dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement communal des Champeaux.

Le bureau d'études aborde le sujet de la gestion des eaux usées comme si celle-ci était conforme aux objectifs de traitement définis par la Directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Ce dossier aurait dû être mis à jour.

En effet, la société Infracim précise en page 8 que la station d'épuration n'est pas saturée, qu'elle peut encore accueillir des effluents mais que la commune souhaite réhabiliter cette station vieillissante et s'est engagée dans la réalisation d'une étude diagnostic.

Il y a lieu de rappeler que si la station ne traite que 8 à 51% des eaux usées théoriques, cette situation est liée à l'état structurel du réseau de collecte (défauts structurels, erreurs de branchements...) qui ne permet pas à la station de traitement des eaux usées de CHATELUS MALVALEIX de recevoir toute la charge organique qu'elle devrait traiter. L'étude diagnostic d'assainissement a d'ailleurs été réalisée par le même bureau d'études Infracim et un programme de travaux a été déposé auprès de la commune début 2019.

La commune de CHATELUS MALVALEIX, dans une délibération du 29 avril 2019, s'est engagée dans un programme de travaux à réaliser sur trois ans conformément au schéma directeur et avec l'aide de financeurs tels que l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil départemental. De plus, dans un courrier du 10 octobre 2019, M. le Maire annonce que le bureau d'études Infralim a été retenu en septembre 2019 pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux qui pourraient démarrer en 2020.

On peut donc en conclure que le raccordement du futur lotissement ne sera réalisé qu'après la réhabilitation du réseau et de la station d'épuration. Je propose toutefois que cette disposition soit clairement identifiée dans le dossier ou fasse l'objet de prescription particulière. En effet, le raccordement supplémentaire d'un lotissement en l'état actuel du fonctionnement dégradé du système d'assainissement de la commune de CHATELUS MALVALEIX ne ferait qu'aggraver le risque de pollution du milieu récepteur.

Ce dossier n'appelle pas d'autre observation particulière de ma part.

Le Directeur,


Pierre SCHWARTZ



MAIRIE de CHATELUS-MALVALEIX
10 Place de la Fontaine
23270 CHATELUS-MALVALEIX

Tél : 05.55.80.70.31 - Fax : 05.55.80.86.32
Courriel : mairie-chatelusmalvaleix@wanadoo.fr

Ouverture au public
du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

REÇU le

14 OCT. 2019

DDT Creuse

Direction départementale des Territoires
Service espace rural, risques,
environnement
Bureau des milieux aquatiques
Cité administrative
BP 147
23003 GUERET Cedex

A l'attention de Madame BOUCHEIX,

Réf : JFB/MD-ADG-2019
Affaire suivie par Mme Muriel DESAPHY

Objet : Réseau d'assainissement eaux usées collectif

Madame,

En réponse à votre courrier du 26 septembre 2019, je vous précise que l'évacuation des boues de la station d'épuration était prévue en fin d'année 2018. En raison d'un imprévu, la SAUR n'a pu réaliser cette mission qu'en janvier 2019.

En 2017, la commune a initié une étude diagnostic du réseau d'assainissement.

Celle-ci s'est achevée en avril 2019 avec la production d'un schéma directeur du système d'assainissement collectif par le bureau d'études INFRALIM.

Suite à ce rapport, le Conseil municipal, par décision du 25 avril 2019, a décidé de lancer un programme de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le bourg et la création d'une nouvelle unité de traitement. Cette opération sera réalisée sur environ 3 ans.

Une consultation de maîtrise d'oeuvre a été effectuée en juillet 2019.

En septembre 2019, le bureau d'études INFRALIM a été retenu pour assumer cette mission et sera chargé de mener à bien l'ensemble de ce projet.

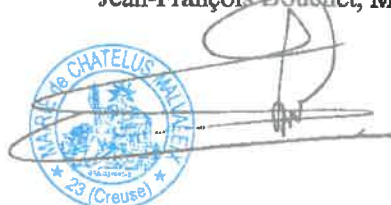
Les travaux sont prévus de démarrer en 2020.

Par ailleurs, je vous informe que lors de la période de sécheresse, une vigilance particulière a été exercée, notamment par une évacuation fréquente des boues de la station d'épuration, afin de limiter l'impact des rejets sur le milieu naturel.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Châtelus-Malvaleix, le 10 octobre 2019,
Jean-François Boushet, Maire,





MAIRIE
CHATELUS-MALVALEIX
10 Place de la Fontaine
23270 CHATELUS-MALVALEIX

Tél : 05.55.80.70.31

Fax : 05.55.80.86.32

Courriel : mairie-chatelusmalvaleix@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 AVRIL 2019
Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres : en exercice : 13 qui ont pris part à la délibération : 11	L'an deux mill dix-neuf, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie de Châtelus-Malvaleix, sous la présidence de Jean-François Bouchet, Maire. Etaient présents : Mmes et MM : Bouchet. Lionnet, Doizon-Pauly. Dérongère. Polli. Moreau. Auroy. Coulaudon. Wojtowicz. Etaient absents excusés : M. Busset qui a donné procuration à M. Bouchet. Mme Deloye qui a donné procuration à M. Wojtowicz. Etaient absents : Mme Degay. M. Ruiz-Olid.
--	---

Date de la convocation : 17 avril 2019

Date d'affichage ou de publication : 29 avril 2019

Madame Martine Polli a été élue secrétaire de séance

2019 (04) 01
APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a initié en 2017 une étude de diagnostic du réseau d'assainissement afin de répondre aux exigences de la Police de l'Eau dans le cadre du projet de création du lotissement municipal situé Rue de la Marche. Cette étude a permis d'élaborer un schéma directeur d'assainissement.

Le constat de ce diagnostic montre à quel point il est nécessaire d'entreprendre des travaux pour mettre en conformité le système d'assainissement de la Commune ; ainsi, la suppression des eaux claires dans le réseau unitaire, les travaux de mise en séparatif et la réduction des différentes surverses permettront d'éviter la mise en charge du réseau d'assainissement en temps de pluie et donc les rejets vers le milieu naturel.

Pour répondre aux enjeux majeurs liés aux volumes importants à traiter par la station d'épuration et aux déversements d'eaux domestiques dans le milieu naturel lorsque les installations sont saturées, le bureau d'études INFRALIM a défini un programme de travaux répertoriant l'ensemble des scénarios à réaliser pour remettre en conformité l'ensemble des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, l'objectif étant de séparer progressivement les réseaux précités et de diriger uniquement les eaux usées vers une nouvelle unité de traitement. En effet, les ouvrages de la station d'épuration communale étant vétustes, il sera nécessaire de mettre en place une nouvelle unité de traitement.

Le montant prévisionnel du programme de travaux est estimé à 1 347 000,00 € HT.

Le programme de travaux est prévu sur 3 années.

Monsieur le Maire précise que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil départemental pourraient subventionner l'opération à hauteur de 70 % du montant total HT, à condition d'engager les travaux d'ici 2021.

Recours, informations des usagers
Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal
Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de
son affichage

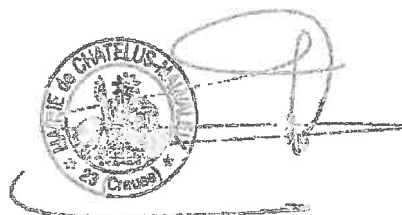
Accusé de réception en préfecture
023-212305700-20190425-2019-04-01-DE
Date de télétransmission : 28/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019

La commune étant située en zone de revitalisation rurale (ZRR), la demande d'aide que la collectivité déposera pour le financement de ces travaux sera instruite prioritairement par l'Agence de l'Eau ; d'où, l'importance de démarrer l'opération dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le schéma directeur de l'assainissement.
- prend acte du programme prévisionnel de travaux à réaliser, pour un montant estimé à 1 347 000 € HT.
- s'engage à réaliser le maximum de travaux tendant à atteindre l'objectif fixé et ce dans les meilleurs délais possibles, en fonction des contraintes économiques et financières de la Commune.
- mandate Monsieur le Maire pour rechercher des financements pour la réalisation de l'opération précitée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Châtelus-Malvaleix, le 29 avril 2019,
Jean-François Bouchet, Maire,



*Recours, informations des usagers
Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal
Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de
son affichage*

Accusé de réception en préfecture
023-212305700-20190425-2019-04-01-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019